RESIDENCE ET CLOS DE L'ILLMATT
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 JUIN 2026

Mardi 02 juin à 09h30, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10/02/2026
- Cadre des droits de visites
- Charte des droits et libertés
- Travaux urgents au sein de la cuisine centrale
- Etat d'avancement de l'évaluation externe (présentation des attendus des évalués traceurs/participation des membres du CVS à l'audit externe)
- Retour sur les réunion pré-CVS
- Présentation de la charte bientraitance
- Présentation du guide vie affective et sexuelle
- Divers

Présents :

Mme ARTH Martine – Présidente CVS ; Mme BERTSCH Aurélie – Animatrice résidence ; M. FEITEIRINHA José-Carlos – AAH ; Mme GRAPTON Delphine – Directrice déléguée ; Mme ISSENHART Emilie-Vice-présidente CVS ; Mme KASTNER Francesca – Stagiaire animation ;Mme KESSELY Valérie-IDEC ADJ ; Mme KEHREN Isabelle – Médecin coordonnateur ; Mme LAEMMEL Cindy – IDEC Résidence ;Mme METZ Corinne – IDEC Clos ; Mme SCHWARTZ Florence – Adjointe au maire ; Mme SIMLER Maud – Animatrice Clos ; M. QUILLERE Ryan – Psychologue ; M. WALDVOGEL Daniel-Président CDPI.

Excusés :

Mme KNOBLOCH FRECH Michèle – Représentante du personnel ; M. STAUB René – Représentant des résidents ; M. MOENCH Martin – Représentant des résidents

La présidente Mme ARTH Martine souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité du CVS.

II. Cadre des droits de visites

L'Instruction du 1er avril 2026 relative aux droits de visite informe que :

- Les droits de visite sont un droit garanti par la loi,
- Il n'y a pas de restriction d'horaire et pas besoin d'accord préalable.

Les visites au sein de la Résidence et du Clos de l'Illmatt ne sont pas limitées

Cela rappelle concrètement que :

- Aucun horaire de visite ne peut être imposé,
- Aucune visite ne peut être conditionnée à un accord préalable,
- Les contraintes de service ne sont pas un motif de refus,
- Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont mis à jour.

Les restrictions au droit de visite ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel (menace à l'ordre public ou pour la santé du résident), elles doivent être proportionnées, limitées dans le temps et notifiées par décision motivée.

III. Charte des droits et libertés

Chaque résident à des droits et des libertés dans l'établissement.
En EHPAD, ils sont libres d'aller et venir dans et hors de l'établissement comme ils le souhaitent.
En UVP pour des raisons de sécurité le résident doit être accompagné d'un proche ou d'un professionnel.

IV. Travaux urgents au sein de la cuisine centrale

Des travaux sont prévus prochainement pour refaire le carrelage de la cuisine : les travaux auront lieu **la semaine du 22 juin 2026.**

Les repas seront livrés par un prestataire extérieur car la cuisine doit être fermée tout au long des travaux.

V. Etat d'avancement de l'évaluation externe (présentation des attendus des évalués traceur/participation des membres du CVS à l'audit externe)

Début novembre aura lieu l'évaluation externe : 14 résidents devront être nommés pour participer à cette dernière, 7 d'entre eux seront retenus par l'évaluateur.

Ils seront interrogés sur :

- Les droits de la personne,
- L'expression et participation de la personne accompagnée,
- La co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement,
- L'accompagnement à l'autonomie,
- L'accompagnement à la santé,
- Continuité et fluidité des parcours.

Les membres du CVS seront interrogés sur :

- Les droits de la personne accompagnée : sur les règles collectives ou fonctionnement du service, si l'établissement veille à ces derniers
- L'expression et participation de la PA (personne actrice des instances collectives, toute autre forme)
- La bientraitance et l'éthique
- La démarche qualité

Un temps dédié aux membres du CVS leur sera proposé.

VI. Retour sur les réunions pré-CVS

- Mardi 26 mai au Clos

Les résidents présents demandé si de la musique d'ambiance pourrait être diffusée dans les unités l'après-midi lorsque que les autres résidents sont à l'animation mais aussi une petite musique douce le soir -> il y a une radio dans chaque unité, il sera transmis aux équipes de penser à diffuser de la musique aux résidents

- Mercredi27 mai à la Résidence

Les résidents trouvent que le service en salle à manger est trop rapide, ils n'ont pas toujours le temps de manger à leur rythme. Ils soulignent également que les quantités dans les assiettes sont trop importantes, ils proposent un service « à table » pour que chacun puisse avoir la quantité en fonction ? -> l'organisation au sein de la salle à manger sera vue avec les équipes.

Certains résidents trouvent qu'il y a trop de saucisses et de petits pois au menu-> projet en cours pour l'intervention d'une diététicienne pour un suivi des menus, il sera également prochainement organisé une commission des menus pour les résidents

A la Résidence comme au Clos les résidents présents expriment se sentir bien dans l'établissement et ils apprécient leur quotidien.

VII. Présentation de la charte bientraitance

Une charte bientraitance a été écrite par les professionnels lors des journée PAP.

Il y a également une volonté de créer un « livret bientraitance » à destination des professionnels qui aborderait les questions suivantes :

- Définition de la bientraitance
- Rappel de la charte
- La posture bienveillante
- Identification des risques de maltraitance
- Rappel du signalement
- Le rôle du référent bientraitance (ses missions)

Sur demande de M. WALDVOGEL, une journée de formation sur la bientraitance sera proposée aux bénévoles.

VIII. Présentation du guide vie affective et sexuelle

Un guide de vie affective et sexuelle est en cours de rédaction.

Ce guide a pour but de lister les conduites à tenir pour les professionnels face aux demandes des résidents. Il a vocation d'inscrire l'établissement dans un plan d'actions concrets de formation/sensibilisation, de gestion/organisation de l'environnement mais également d'impliquer les résidents/familles à ces sujet souvent tabous.

Le guide reprendra :

- Les principes fondamentaux (respect, dignité, intimité)
- Liste des situations : couple, moment intime entre 2 résidents, résidents exprimant un besoin d'affection, agression sexuelle ...

IX. Divers

- Aucun point n'est abordé par les membres du conseil

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 10H30

Le prochain CVS aura lieu le 21 septembre 2026 à 10H au grand salon au Clos.

Fait à Benfeld, le 03 septembre 2026.

Mme ARTH Martine

